

DEC3
Réf N° DEC3/XIII/21/383
Affaire suivie par : Pascale Amblard
Tél : 04 76 74 75 68
Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ

N° DEC3/XIII/21/383 du 7 septembre 2021

Vu le décret N°2017-791 du 5 mai 2017,
Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Article 1^{er} : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire sera ouverte dans l'académie de Grenoble du mercredi 15 septembre 2021 au lundi 31 octobre 2022.

Article 2 : Le registre d'inscriptions sera ouvert du mercredi 15 septembre 2021 au mardi 5 octobre 2021 au rectorat de Grenoble.

Les dossiers d'inscription devront être retournés au rectorat, pour le mardi 5 octobre 2021, cachet de la poste faisant foi.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN